



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST DONNÉ QUE, lors de la tenue de la séance ordinaire du conseil, le lundi, 10 mars 2014, à 20h, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande concernant un immeuble situé au 1 100, chemin d'Adamsville, lot 2 928 590, zone A05-505, et visant :

- À permettre la construction d'une installation d'élevage composée de deux poulaillers à une distance de 210 mètres du périmètre urbain (Parc Scientifique Bromont) au lieu de 284 minimum tel que stipulé au règlement de zonage numéro 876-2003.

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de cette demande de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée.

Donné à Bromont, ce 19<sup>e</sup> jour de février 2014.

La greffière adjointe,

Stéphanie Déraspe, avocate